



Marc Baum

Député

Luxembourg, le 18 novembre 2016

**Concerne : Accord sur le commerce des services (TiSA)**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

L'Accord sur le commerce des services (ACS, sigle anglais: TiSA), en négociation depuis 2012, vise à libéraliser le commerce international des services et à limiter les réglementations publiques qui pourraient entraver les activités et objectifs commerciaux des entreprises de services. Actuellement, l'Union européenne participe à ces négociations ensemble avec 22 autres pays qui représentent au total 2/3 du PIB mondial. Selon les responsables, ces négociations sont dans leur phase finale et pourraient être clôturées avant la fin de l'année 2016.

Les négociations sur le TiSA sont caractérisées par un manque de transparence manifeste, peu de détails des pourparlers étant connus. Cependant, une fuite majeure intervenue sur des documents datant de juin 2016 montre que le champ d'application de l'accord est très vaste, couvrant entre autres les transports, l'énergie, la vente au détail, le commerce électronique, le courrier express, les télécommunications, les banques, la santé et l'éducation privée, touchant ainsi pratiquement tous les aspects de la vie et de la société.


Les analyses de ses documents fuités par des acteurs de la société civile ont fait naître de sérieuses préoccupations quant aux possibles conséquences de TiSA, notamment sur la faculté des administrations à différents niveaux à réguler dans l'intérêt public. Ainsi Sharon Burrow, secrétaire générale de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a déclaré après analyse : « L'Accord sur le commerce des services est un poison pour la démocratie. S'il est adopté, les droits des travailleurs seraient érodés, les entreprises auraient leur mot à dire dans les prises de décisions économiques et une nouvelle vague de privatisations déferlerait ».

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer qu'une conclusion préliminaire des négociations pour le TISA interviendra avant la fin de l'année 2016 ?
- 2) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'il existe un manque de transparence manifeste dans ces négociations ? Si oui, est-ce que Monsieur le Ministre est prêt à s'investir afin que les député-e-s aient accès aux textes de négociation ?
- 3) Est-ce que Monsieur le Ministre a commandité, ou envisage de commanditer, une étude d'impact, afin de mesurer les conséquences d'un tel accord sur les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise et sur la faculté des autorités à réguler dans l'intérêt public?
- 4) Est-ce que les engagements en matière de traitement national, ainsi que les engagements en matière d'accès au marché, tels que envisagés actuellement dans les négociations, seront articulés à travers une approche de liste négative ?
- 5) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'un tel accord doit impérativement garantir la possibilité de remunicipaliser ou renationaliser des services privatisés?
- 6) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'un tel accord ne doit en aucun cas permettre à des organes de règlement des différends commerciaux de contester les décisions réglementaires des gouvernements élus?
- 7) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'un tel accord ne doit en aucun cas mettre en cause la faculté des gouvernements à fournir des services publics?
- 8) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'un tel accord doit impérativement garantir la faculté des gouvernements à renforcer dans l'intérêt public une réglementation en rapport avec la fourniture de services?
- 9) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis que ces négociations, qui excluent de facto les grands pays émergents et la quasi-totalité des pays en développement, ne sont pas de nature à favoriser une approche multilatérale aux questions commerciales et notamment à faciliter une reprise de l'actuel cycle de négociation à l'OMC ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Marc Baum



Député